



HAL
open science

Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves !

Élise Palomares, Aude Rabaud

► **To cite this version:**

Élise Palomares, Aude Rabaud. Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves !. *L'Homme et la Société*, 2006, Citoyenneté, engagements publics et espaces urbains, 2-3 (160-161), pp.135-160. 10.3917/lhs.160.0135 . halshs-01292655

HAL Id: halshs-01292655

<https://shs.hal.science/halshs-01292655>

Submitted on 23 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MINORITAIRES ET CITOYENS ? FAITES VOS PREUVES !

Élise Palomares et Aude Rabaud

L'Harmattan | *L'Homme et la société*

**2006/2 - n° 160-161
pages 135 à 160**

ISSN 0018-4306

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2006-2-page-135.htm>

Pour citer cet article :

Palomares Élise et Rabaud Aude , « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! » ,
L'Homme et la société, 2006/2 n° 160-161, p. 135-160.

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves !

Elise PALOMARES et Aude RABAUD

Liée à la souveraineté nationale, dans ses formes actuelles, et à la démocratie, la citoyenneté renvoie à l'égalité des droits, à la capacité de participer aux décisions, à la jouissance pleine et entière des droits politiques¹. Cette acception politique partagée de la figure idéale de la citoyenneté, historiquement et socialement construite, apparaît en décalage, voire absente des usages ordinaires de la citoyenneté dans l'action publique locale².

Depuis les années quatre-vingt, certaines municipalités affichent une politique volontariste de renforcement des liens sociaux (supposés distendus) en recourant à des partenariats institutionnels et à des procédures contractuelles portées, principalement, par la politique de la ville. Les acteurs en charge de l'application de ces politiques publiques mettent en place des actions articulées à des thèmes récurrents : la « mixité sociale », la « participation citoyenne », le « soutien au tissu associatif ». Le développement de la démocratie de proximité est un des objectifs prédominants. La volonté des pouvoirs publics locaux³ de « reconstituer » du lien social se

1. Danielle LOCHAK, « Comment définir la citoyenneté ? », in *Étranger et citoyen : les immigrés et la démocratie locale*, Amiens, éd. Licorne, 1993.

2. Cf. les contributions de Numa Murard et Étienne Tassin et de Christophe Daum dans ce numéro.

3. La notion de « pouvoirs publics » est entendue au sens large comme « l'ensemble des instances dotées d'une parcelle, plus ou moins vaste, de la puissance publique. Elle englobe donc l'État, son appareil central et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les instances supranationales mais aussi des institutions de droit privé dotées de missions de service public comme les organismes HLM ou certaines associations. » (Christian POIRET, *Familles africaines en France. Ethnicisation, ségrégation et communalisation*, Paris, L'Harmattan, 1996.)

manifeste par la recherche permanente de participation des populations et des formes d'expression de la « citoyenneté » au niveau micro-local.

Les terrains menés dans deux communes des banlieues parisiennes et bordelaises apparaissent particulièrement indiqués pour prolonger — et réinterroger — les nombreuses recherches existantes sur la démocratie locale⁴.

Notre démarche s'inscrit dans la perspective d'une ethnologie du présent ouverte par Gérard Althabe⁵. Fondée sur l'investigation de champs micro-sociaux par enquête de terrain, elle permet d'aborder des questions centrales, essentielles, des sociétés contemporaines. Sur nos terrains respectifs, confrontés ici, nous avons intégré à l'analyse les relations qui se nouent entre la chercheuse (actrice de l'univers social qu'elle aborde) et ses interlocuteurs (auxquels elle est liée parfois par une certaine complicité et avec lesquels elle partage certaines représentations).

Le travail empirique dans deux communes périphériques de Bordeaux et de Paris a été mené à partir d'entretiens approfondis avec des intervenants de l'action publique locale : élus et agents municipaux, bailleurs, intermédiaires de l'emploi, acteurs de la politique de la ville, travailleurs sociaux, animateurs socioculturels, militants associatifs. Résidents et utilisateurs des services publics, des associations, des infrastructures commerciales et sportives des communes étudiées ont également été rencontrés.

Outre ce recueil de discours par entretiens et l'observation directe et prolongée des séquences d'interactions quotidiennes, la participation aux activités organisées dans l'espace résidentiel a permis de saisir les logiques sociales à l'œuvre. L'une comme l'autre, nous avons suivi la mise en place d'initiatives dites de démocratie participative (conseils de quartier⁶, commissions citoyennes) et, dans le cadre de l'enquête parisienne, le déroulement des élections municipales et législatives. Ici, les rapports d'enquête ont été marqués par des activités bénévoles d'accompagnement scolaire au sein d'une association de femmes migrantes, tandis que dans la Communauté urbaine de Bordeaux, le choix d'une immersion dans le grand ensemble étudié (location d'un appartement, pendant quatre ans, dans l'une des dix-huit tours) a été associé à une investigation quantitative (consistant en la passation d'un questionnaire auprès d'un échantillon de 408 locataires).

4. Cf. en particulier l'ouvrage collectif sous la direction de Catherine NEVEU, qui rassemble de nombreux auteurs qui ont travaillé sur ces questions : *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

5. Gérard ALTHABE, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n° 14, 1990, p. 126-131 ; Gérard ALTHABE et Monique SELIM, *Démarches ethnologiques au présent*, Paris, L'Harmattan, 1998.

6. En utilisant en contrepoint les observations dans d'autres conseils de quartier que Sylvie Tissot a aimablement mises à notre disposition, cf. Sylvie TISSOT, *Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Christian Topalov, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2002.

Agnès Villechaise-Dupont et Sandrine Rui⁷ ont établi un état des lieux de la littérature sur les conseils de quartier et la démocratie participative. Un de ses traits caractéristiques résiderait dans des « lectures critiques et désenchantées » de ces formes de démocratie participative, suivies de conclusions plus optimistes. Ainsi, les conseils de quartier auraient essentiellement une fonction de relégitimation du système représentatif, et plusieurs recherches soulignent l'écart existant entre une représentation idéalisée de la démocratie locale et les dispositifs de terrain.

La perspective adoptée ici propose une direction qui mériterait, à notre sens, d'être placée au cœur des interrogations sur les usages ordinaires du thème de la citoyenneté dans l'action publique locale : les préconceptions ethnisantes, voire racisantes, qu'ils véhiculent.

Le développement du thème de la « démocratie locale » s'inscrit dans une approche territorialisée des problèmes sociaux, qui définit la concentration de migrants, de leurs enfants et de chômeurs comme une des sources majeures du « problème des banlieues⁸ ». Alors même qu'officiellement le recours à des catégories ethniques est proscrit dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques françaises, cette définition du problème et les dispositifs qui en découlent ont placé les origines (attribuées ou investies) des habitants au cœur de l'action locale, et participe de l'ethnisation des rapports sociaux⁹.

Plus que les limites des outils et des procédures dites de concertation et de participation des « citoyens », désormais bien établies, nous voudrions montrer ici comment le fait que « le public-cible des politiques publiques n'est souvent appelé à participer que pour mieux être exclu des processus de délibération et de décision¹⁰ » se double d'une partition ethnique de l'espace public.

Parler ici d'espace public se réfère autant à la conception habermasienne de la sphère publique qu'à la problématique des espaces publics s'attachant à interroger leur matérialité, leurs pratiques, leurs sens et leur

7. Sandrine RUI, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2004.

8. Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER, *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, 2002.

9. Véronique DE RUDDER, Christian POIRET et François VOURC'H, *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, 2000 ; Elise PALOMARES, « L'ethnisation des politiques locales et sociales », *ContreTemps*, n° 13, mai 2005, p. 93-102.

10. Daniel CEFAY et Dominique PASQUIER, « Introduction », in Daniel CEFAY et Dominique PASQUIER (dirs.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003.

gestion. Le terme renvoie à la fois à un espace politique abstrait d'interactions et de pratiques sociales mettant en discussion des « affaires collectives », et à un espace territorialisé, un lieu concret, organisé et autorisé, plus ou moins institutionnalisé, faisant l'objet d'une reconnaissance et d'une légitimité¹¹.

L'invite à l'intégration et à la citoyenneté adressée aux minoritaires¹² — reliée aux thèmes des incivilités, du sentiment d'insécurité, du racisme, des discriminations — apparaît surtout comme un reproche pour déficit d'intégration et de citoyenneté. Le rôle passif attribué à ceux dont on constate et on souligne l'adaptation ou l'inadaptation, l'assimilation ou l'inassimilation¹³, et en direction desquels une série d'outils et de mesures sont mis en place, est synonyme d'un retour de l'idée d'une défaillance de la responsabilité individuelle¹⁴. C'est aux « parents », aux « immigrés », aux « jeunes », qu'incombe la faute de leur situation et de leurs difficultés. Certains des usages du vocable « citoyenneté » dans les politiques publiques locales s'intriquent avec le thème de l'intégration en ce qu'il s'adresse à des groupes ethnicisés enjoins à « devenir citoyens » (sur le même modèle que l'antienne : « intégrez-vous »). La fonction perdure : entretenir un doute permanent sur la légitimité de l'appartenance à la société et à la « communauté [nationale] des citoyens ».

1. Une pédagogie de la citoyenneté dans des espaces circonscrits

La mise en œuvre locale de l'action dite citoyenne dans les quartiers d'habitat social consiste principalement à inciter les gens à se fédérer et à se mobiliser pour agir sur leur environnement immédiat. L'espace résidentiel est érigé en nouvel espace public dans lequel doit s'investir et auquel doit prendre part cette nouvelle figure du citoyen qu'est l'habitant.

11. Marie-Hélène BACQUE et Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in Catherine NEVEU (dir.), *op. cit.*, p. 115-148.

12. Colette Guillaumin définit la situation minoritaire comme celle « des groupes qui sont sociologiquement en situation de dépendance ou d'infériorité (mineurs soit en pouvoir soit en nombre) » (Colette GUILLAUMIN, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, 2002, 1^{re} éd. 1972). Les frontières des groupes ainsi définis sont mouvantes car ils se (re)constituent en permanence dans les rapports sociaux et politiques, comme le souligne Danièle Juteau : « La situation des minorités se comprend en fonction d'un rapport social objectif qui unit, dans un même univers matériel et symbolique, majoritaires et minoritaires. » (Danièle JUTEAU, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses universitaires de Montréal, 1999.)

13. Abdelmalek SAYAD, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

14. Numa MURARD, « Autorité et amour : éducation des enfants ou mise en condition ? », *Mouvements*, mars-avril 2000, p. 16-22.

Qui est visé par les dispositifs de développement social et urbain ? L'intérêt de s'interroger sur la définition des publics réside dans la possibilité de faire émerger, sous la figure de l'habitant, d'autres catégories, de rôle (les « papas », les « mamans », les « jeunes »), de résidence (« les gens des tours ») qui cristallisent un ensemble d'attributs disqualifiants et ethniciants¹⁵. Il ne suffit toutefois pas de montrer qui est la cible de ce processus de catégorisation : il est tout aussi décisif d'en indiquer l'objet.

Assignés à des places spécifiques, ces acteurs sociaux, « objets » de toutes les attentions dans les dispositifs publics, se voient également signifier les espaces au sein desquels ils doivent faire la preuve de leur « engagement citoyen ».

L'enquête ethnographique menée dans un quartier d'habitat social d'une commune de l'agglomération bordelaise a permis de s'intéresser à ces espaces appréhendés comme étant les nouveaux lieux de socialisation et d'« apprentissage de la citoyenneté » que sont les structures associatives et les équipements socioculturels de proximité.

Pour apporter la preuve de leur appartenance légitime à la collectivité en investissant ces espaces de développement du « lien social », ces catégories de populations sont enjointes de se sentir concernées et s'impliquer dans des activités bien circonscrites, au contenu *a priori* plus social que politique, telles que les fêtes et les repas de quartier. Autrement dit, ces activités dites citoyennes sont conçues pour évacuer, autant que possible, les conflits, les rapports de force et des revendications collectives.

Ce processus de dépolitisation qu'accompagnent les demandes de preuves de « capacités citoyennes » faites à ces personnes, qui se voient dénier une reconnaissance du statut de citoyen plein et entier, s'articule alors au développement d'une « pédagogie de la citoyenneté ». Car il ne s'agit pas seulement de les confiner dans des espaces d'expression infrapolitique mais bien de les encadrer, de les « responsabiliser » en déclinant à leur égard une sollicitude particulière en termes de participation, de sociabilité, de convivialité et de mise en conformité de leurs comportements. L'ensemble de ces activités indique à ces personnes comment elles doivent devenir citoyennes.

15. Aude RABAUD, « Rapports sociaux de genre et utilisation des appellations “pères”, “mamans”, “grands” et “jeunes filles” dans un quartier d'habitat social », *VEI Enjeux*, mars 2002, n° 128, p. 61-75.

***1. 1. Rendre citoyens ceux qui « posent problème »
et « ont des problèmes »***

Révéler, dans un premier temps, les modalités selon lesquelles des groupes qui semblent « poser problème » et « avoir des problèmes » sont constitués en catégories d'action et en catégories sociales stigmatisées confirme l'actualité du processus d'ethnisation des rapports sociaux dans la société française.

Les injonctions au développement de pratiques dites citoyennes et l'existence d'un assortiment d'outils censés aider à « retisser le lien social » s'adressent à certaines populations pensées comme spécifiques. La catégorisation et la labellisation dont elles sont l'objet servent alors à dessiner les contours d'identités prescrites par les acteurs publics locaux.

Plusieurs figures singulières de l'habitant ont en effet pu être saisies tout au long des observations et dans les discours recueillis sur le terrain d'enquête.

La désignation des groupes pour qui sont mises en place les actions socioculturelles et socioéducatives se fait sous plusieurs formes et associe à la fois des problèmes et des spécificités, conduisant à se focaliser sur les statuts et les rôles des personnes au sein de la famille.

Une de ces figures est donc celle des parents, coupables du désordre de leurs enfants, ou dont on souligne les carences et dont les capacités parentales sont mises en doute. Décrits à travers leur seul rôle parental, les adultes sont pensés comme « absents », « passifs », soupçonnés de se désinvestir de leurs prérogatives. Cela se manifeste à travers les expressions telles que « familles désinvesties », « adultes déconnectés des réalités ». Les « pères » et les « mamans » sont en effet souvent renvoyés à leur supposée incapacité à être non seulement de bons citoyens mais aussi de bons parents.

Ces « parents », expressément conviés par les acteurs publics locaux à participer aux animations organisées dans l'espace résidentiel, sont essentiellement des personnes définies comme étrangères et/ou immigrées — qu'elles aient effectivement migré ou qu'elles soient assignées à une situation de minorité ethnique. Même si les intervenants sociaux et les militants associatifs se dispensent le plus souvent de préciser l'origine nationale et/ou ethnique des personnes ainsi désignées, ce sont essentiellement les « travailleurs immigrés » — catégorie socialement et historiquement construite — arrivés seuls en France et dont le projet migratoire a été transformé, qui sont appréhendés sous les vocables de « pères » et de « papas ». De même que les « mamans » que l'on désigne sont surtout des femmes nées dans un pays d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou dans un pays

du Maghreb et arrivées en France suite à une procédure de regroupement familial.

À côté de ces catégories de rôles, une autre forme d'euphémisation à l'œuvre pour désigner les « bénéficiaires » des dispositifs d'action publique se manifeste à travers la catégorie « gens des tours ».

L'utilisation d'une telle appellation révèle les préjugés utilisés à l'égard des habitants de ces immeubles de plusieurs étages à qui sont imputés de nombreux attributs négatifs¹⁶. Pour un grand nombre d'interlocuteurs, et notamment les acteurs appartenant aux structures investies d'une mission publique de reconstruction du « lien social », les « gens des tours » manquent de savoir-vivre et ne respectent pas les usages en matière de cohabitation. Les populations vivant dans ces immeubles sont également ethnicisées à travers cette expression (un nombre élevé d'antennes paraboliques sont installées sur les façades des tours et c'est dans ces immeubles que vivent la majorité des ménages de migrants ou d'enfants de migrants).

L'expression « gens des tours » englobe à la fois les personnes appréhendées par leur seule origine culturelle et celles issues d'un milieu social défavorisé, engendrant alors un processus d'ethnicisation de la pauvreté. Cette catégorisation illustre en effet comment le social et l'ethnique s'imbriquent dans les dynamiques de subordination et de dévalorisation symbolique, comment l'origine ethnique se superpose à la condition socio-économique et participe clairement de la définition des statuts¹⁷.

Des mises en accusation aux injonctions de citoyenneté dont font l'objet les « gens des tours » on retiendra deux registres sur lesquels s'appuie l'utilisation de cette appellation : les pratiques de sociabilité et les modes de vie, d'une part, le vocabulaire du désinvestissement, de la démission et du manque de civisme, d'autre part.

Derrière les euphémisations que l'on vient d'évoquer, figurent les enjeux des intervenants publics qui proposent une définition de la cohabitation véhiculant un contenu normatif « plus exigeant à l'encontre des populations d'origine étrangère qu'à l'encontre de la population française locale, dite autochtone¹⁸ ».

En spécifiant les catégories — le plus souvent naturalisées — qui doivent donner des gages de leur intérêt pour la chose publique et de leur inscription dans l'espace public national, les pouvoirs publics alimentent

16. Les tours ayant fait l'objet de discours focalisés sur la démesure, la grisaille et la froideur des grands ensembles, dès les années soixante.

17. Patrick SIMON, « Sciences sociales et racisme : où sont les docteurs Folamour ? », *Mouvements*, mars-avril 1999, n° 3, p. 111-114.

18. Andrea REA, *Jeunes immigrés dans la cité. Protestation collective, acteurs locaux et politiques publiques*, Bruxelles, éd. Labor, 2001.

donc cette idée qu'il existerait des « citoyennetés évidentes, voire innées et d'autres qui ne le seraient pas¹⁹ ».

Ces offres d'encadrement et d'intervention permettent d'instaurer, voire de confirmer la ligne de partage entre « bons » et « mauvais » habitants. Selon quelles modalités la notion de citoyenneté se voit-elle vidée de son contenu politique dans les espaces au sein desquels les « publics-cibles » sont convoqués et restent confinés ?

1. 2. Du voisinage comme « citoyenneté » : miser sur la proximité

Le présupposé d'une relation quasi immédiate entre engagement et proximité reste fort dans les quartiers d'habitat social où il importe, selon les pouvoirs publics, de créer des lieux pertinents d'expression de la citoyenneté. Les « prescripteurs de citoyenneté » misent sur des actions et des pratiques fortement ancrées dans l'espace local et censées être fédératrices d'une sociabilité spécifique œuvrant pour « l'intégration » et pour le développement de la « citoyenneté ».

Confinement des habitants dans des espaces « apolitiques »

Les espaces au sein desquels ces « citoyens en devenir » sont invités à construire au jour le jour leur « citoyenneté » prennent notamment forme dans les équipements publics tel qu'un centre social et au sein des associations. Considérés, au niveau local, comme des « points de fixation de la vie collective²⁰ », ces relais, sur lesquels s'appuie l'action publique locale, ont en charge d'inciter les habitants à se reconnaître dans la communauté de voisinage qui devient alors, pour les interlocuteurs publics, le premier stade de l'« intégration » et du développement de pratiques dites citoyennes.

Il est intéressant de rapporter, à titre d'exemple, comment la volonté de soutenir l'engagement des habitants, qui « doivent pouvoir être impliqués au maximum dans les évolutions de leur quartier et être associés à leur gestion quotidienne²¹ », est mise en avant par l'une des municipalités enquêtées. Un des projets présenté dans la convention territoriale 2000-2006 de la ville consiste d'ailleurs en la création d'un « Fonds de participation habitants » ayant pour objectif de « répondre rapidement aux

19. Annick MADEC et Numa MURARD, *Citoyenneté et politiques sociales*, Paris, Flammarion, 1995.

20. Gérard ALTHABE, Christian MARCADET, Michèle DE LA PRADELLE et Monique SELIM, *Urbanisation et enjeux quotidiens. Terrains ethnologiques dans la France actuelle*, Paris, éditions Anthropos, 1985.

21. Extrait de la convention territoriale 2000-2006.

initiatives des habitants à titre individuel ou collectif, des associations des quartiers relevant de la politique de la ville, favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier, développer des projets d'animation et de solidarité de proximité, soutenir des projets d'organisation d'habitants entre eux ». Par ailleurs, « l'offre de participation à des prises de décisions concernant [leur] vie quotidienne et celle de la collectivité » est également une des valeurs fondatrices inscrite dans la charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France, à laquelle se réfère le centre social du quartier où a été menée l'enquête.

L'encouragement de la pratique associative au niveau local paraît d'autant plus important et « sans risque » que les associations présentes dans le quartier affichent certes une volonté d'apporter des réponses à des situations d'inégalité et de précarité mais valorisent surtout la dimension conviviale et le soutien au développement de la sociabilité comme principes fédérateurs de leurs actions. La neutralité des actions proposées est recherchée et l'apolitisme de ces structures est largement souligné et fréquemment rappelé dans les assemblées générales ou lors des réunions de conseils d'administration, la grande majorité des représentants d'associations déclarant s'astreindre au « droit de réserve » et surtout à la « neutralité politique ». La formule « c'est trop politique », récurrente sur les deux terrains d'enquête, résume ce souci d'empêcher tout affichage partisan et d'éviter une quelconque prise de position dans des débats potentiellement conflictuels.

D'autres types d'espaces labellisés « citoyens » sont ponctuellement créés dans ces quartiers d'habitat social. Par exemple, la création, sur un des terrains étudiés, d'une « commission citoyenne », rassemblant des habitants et des intervenants sociaux, a clairement eu pour objectif de « développer la citoyenneté au sein du quartier, mettre en place des actions, renforcer les échanges et le respect de chacun ». Ces propos sont extraits du projet *Lucky Luke* — « Pas de Dalton à Citoyenneté-city » —, mis en place en 1998 dans un des quartiers enquêtés.

La définition de la citoyenneté qui a servi de base à cette commission consiste à « se sentir concerné par la vie de la ville et du quartier, mais aussi respecter l'autre, les équipements, les lieux publics ». Les opérations de « reconquête de la citoyenneté et de la civilité²² » valorisées par cette commission sont la projection de films et des repas de quartier qui se déroulent chaque année en plein air.

22. Référence au titre de l'article valorisant cette action de « réflexion sur les règles élémentaires de la vie en collectivité » paru dans le journal municipal de la ville enquêtée.

Dans le droit fil de cette vocation affichée par les structures de proximité d'agir sur le voisinage, les thèmes et objets d'implication et de regroupement des habitants sont donc très ciblés. Ils concernent des domaines censés faire consensus (les repas, les tournois sportifs, les fêtes). Sommés de manifester leur intérêt pour la vie du (dans le) quartier et d'y prendre part, les habitants se voient proposer un ensemble d'activités et d'actions jouant essentiellement sur les registres de la quotidienneté, de la convivialité et du multiculturel. Ces registres participent à circonscrire et limiter les espaces à l'intérieur desquels l'exercice d'un *droit de cité* est autorisé.

Le culinaire et le festif, des objets d'implication neutres

La volonté de rendre les gens citoyens passe par les lieux et les espaces identifiés comme pouvant servir à apprendre à participer et, plus largement, à imposer des normes de conduite respectables dans les quartiers. Ainsi, la mobilisation des habitants dans les activités portées par les structures décrites plus haut est particulièrement recherchée, surtout lorsque les thématiques sont liées au quotidien et notamment au domestique.

Les « publics-cibles » sont invités à se mobiliser autour de projets collectifs centrés sur l'alimentation et les repas. Considérés comme la « mise en œuvre micro-locale de la citoyenneté », par les intervenants sociaux, les repas de quartier sont censés être l'occasion de symboliser la cohésion et l'unité du quartier où les habitants se considèrent comme des égaux. À partir de ce type d'animation de quartier, la rue ou la place sont transformées formellement en lieu de sociabilité et il s'agit alors, pour leurs organisateurs, à l'instar des animateurs toulousains décrits par Lydia Nicollet, de « donner vie à une nouvelle forme de citoyenneté urbaine, [...] de réveiller des solidarités civiles²³ ».

Investir les lieux où se déroulent les fêtes est une autre forme de pratique pouvant être qualifiée de citoyenne par les acteurs publics locaux, l'appropriation de ces lieux étant censée être un gage de la bonne volonté des habitants. Il en est de même au sujet de l'organisation de repas de quartier, les personnes s'impliquant dans ces événements voient régulièrement leur mérite mis en avant.

Il importe de souligner que cette propension à encourager les habitants dans la voie d'un engagement collectif est d'autant plus aisée qu'elle concerne des objets de mobilisation aux enjeux *a priori* mineurs.

23. Lydia NICOLLET, « Les “repas de quartier” à Toulouse », *REAS, Initiatives, Emplois, Solidarités*, n° 4, 1994.

Faire du repas de quartier le « ciment d'une sociabilité occasionnelle ou structurée²⁴ » et de la fête une occasion de « faire sortir les gens de chez eux » permet de mettre en évidence la référence systématique faite à la civilité. Par ailleurs, leur confinement dans des espaces-temps limités faisant l'objet d'une régulation et d'un encadrement importants assigne les populations ciblées et sollicitées par ce genre d'événements à une citoyenneté de seconde zone.

Considérés comme éloignés de cette « abstraction » que représente l'idée de citoyenneté, appréhendés comme déconnectés de la politique par désaffection, méfiance, désintérêt, ou effectivement exclus (parce qu'étrangers) de cette sphère, les habitants des quartiers devraient exercer une « citoyenneté » prédéfinie et dépolitisée au niveau micro-local. Ils doivent investir les champs de la quotidienneté, du cadre de vie, et se donner les moyens d'améliorer leur existence et celle de l'ensemble des locataires en investissant des micro-espaces vidés de tout contenu politique.

L'engagement « citoyen » doit s'éprouver dans la quotidienneté et doit avant tout apparaître comme se concrétisant dans les relations de voisinage. Alors que dans la tradition de la République française, la question de la citoyenneté est indépendante du lieu et est fonction des règles universelles valables indépendamment de l'endroit où on habite²⁵, elle est ramenée ici à sa dimension horizontale, celle des interrelations entre citoyens, et encouragée à se concrétiser au niveau local, celui du voisinage, notamment, « territoire qui appelle à des engagements communs²⁶ ».

1. 3. Normalisation des espaces, régulation des sociabilités : entre « instructions » et rappels à l'ordre

La préoccupation et la volonté de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté s'expriment à travers les termes de « responsabilisation », d'« autonomisation », d'« émancipation », de « socialisation » et d'« intégration » qu'utilisent les intervenants sociaux et à partir desquels ils légitiment les actions qu'ils soutiennent ou impulsent dans les quartiers. Demander aux habitants d'être des citoyens reviendrait à considérer que

24. Françoise THELAMON, « Sociabilité et conduites alimentaires », in Martin AURELL, Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON (dirs.), *La sociabilité à table*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1992, p. 27-42.

25. Philippe GENESTIER, « Quel avenir pour les grands ensembles ? », in Joël ROMAN (dir.), *Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II*, Paris, éd. Esprit, 1993, p. 133-163.

26. Robert DURAND, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros, 1996.

la citoyenneté s'apprend, qu'elle serait le fruit d'une pédagogie qui transforme les comportements et modifie les attitudes²⁷.

À travers les injonctions de participation et d'implication dans des espaces très circonscrits, il s'agit de faire jouer des rôles précis aux groupes en situation minoritaire. Les modalités que doivent prendre les pratiques citoyennes sont très précises et contrôlées. Les « publics-cibles » doivent en effet se conformer à la définition dépolitisée et neutralisée de la « citoyenneté » qui est déplacée vers le champ du seul « lien social » et du « vivre ensemble » harmonieux.

Des pratiques réactualisées de paternalisme

La mobilisation des habitants dans des activités et des actions circonscrites aux domaines des loisirs ou de la gestion du quotidien est souvent mentionnée par les « missionnaires du lien social²⁸ » que sont souvent les pouvoirs publics et les intervenants sociaux sous la forme de l'accomplissement d'un devoir.

Le caractère introuvable de la participation des habitants (« Les habitants ne sont pas là... », « Regardez, personne ne se déplace, où sont les habitants ? ») est régulièrement pointé et dénoncé par les organisateurs des actions de proximité qui y voient une attitude de désintérêt, de désengagement et de repli sur la sphère domestique.

Les modalités de convocation des « publics-cibles », évoqués précédemment, aident à saisir les présupposés des interventions publiques. La présence des hommes est sollicitée :

« Il faut réinvestir les pères dans leur rôle, qu'ils retrouvent une certaine place, qu'ils se sentent concernés par le fait que des jeunes posent problème sur le quartier, ils doivent se rendre visibles et apporter leur aide. » (Propos d'un militant associatif)

Ces discours trouvent un écho dans ceux d'un représentant du « collectif des pères²⁹ » qui rappelle l'objectif d'un tel groupe : « constituer un conseil des sages, faire des pères des relais avec les jeunes ». L'intérêt porté à la famille et l'organisation des relations familiales reste central mais

27. Jacques DONZELOT, Catherine MEVEL et Anne WYVEKENS, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003.

28. Philippe GENESTIER, « Les paradoxes du grand ensemble », in Gérard BAUDIN et Philippe GENESTIER, *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 175-206.

29. Ce collectif a été constitué dans le cadre d'un travail, mené par un éducateur spécialisé du club de prévention du quartier étudié, avec certaines populations masculines du quartier.

la conception patriarcale réactualisant la catégorie chef de famille réservée aux hommes domine³⁰.

Par ailleurs, la demande de participation des « mamans » se fait presque exclusivement à travers le souhait qu'elles confectionnent des plats cuisinés. C'est ainsi que « les mamans turques amèneront des feuilles de vigne farcies », que les « mamans africaines feront goûter leur mafé » et que l'on est sûr de manger « un bon couscous cuisiné par les mamans maghrébines ». Le désir d'en voir certaines « sortir de chez elles et passer un moment avec d'autres³¹ » est également énoncé. L'idée que ces femmes n'existent que par leur rôle de mère et qu'elles sont confinées dans la sphère privée du domicile apparaît en filigrane.

La demande de participation des parents en tant que surveillants de leur progéniture est en effet une autre idée-force du contenu des manifestations auxquelles ils doivent participer. Considérés comme « fragilisés » car « dévalorisés » socialement et culturellement (du fait du chômage, des situations conjugales problématiques, etc.), les parents sont soupçonnés d'être trop absents dans les situations qui engagent leur responsabilité parentale. Il faut leur (ré)apprendre à éduquer leurs enfants.

Considérés à la fois comme simples consommateurs et assistés, mais aussi comme des personnes devant être régulièrement rappelées à l'ordre, en termes de responsabilités parentales le plus généralement, ces « papas » et « mamans » sont donc pressés de participer à la vie collective du quartier surtout en tant que bons parents. Derrière la mise en cause des rôles parentaux³², les habitants sont renvoyés à leurs incapacités et à une citoyenneté non reconnue³³. « Citoyens de seconde zone », ils sont également considérés comme des « sous-parents ».

30. Muriel AZOULAY et Catherine QUIMINAL, « Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire. Femmes "réveillées", hommes menacés en milieu soninké », *VEI Enjeux*, mars 2002, n° 128, p. 87-101.

31. L'ensemble de ces propos est tenu par les acteurs publics locaux (élus, représentants associatifs et professionnels de l'action sociale) lors des réunions de préparation ou de bilan des manifestations.

32. Faïza GUELAMINE, *Intervenir auprès des populations immigrées*, Paris, Dunod, 2000.

33. Sur la problématique de la citoyenneté comme enjeu éducatif et sur l'analyse des enjeux sociaux et politiques que recèle la notion de parentalité, cf. la contribution de Sophie Lamotte dans ce numéro.

Consommateurs, usagers, militants ou « citoyens ordinaires » ?

Les préconisations et les principes avancés lors de la mise en place d'actions dans les quartiers informent sur la définition des objectifs poursuivis par les acteurs publics locaux.

Synonyme de présence aux manifestations proposées, la participation souhaitée recouvre très vite un autre sens, celui d'une implication sous forme d'une contrepartie. Cela ressort par exemple des débats sur la gratuité des boissons et de la nourriture proposées lors des manifestations festives organisées sur le terrain d'enquête. Être citoyen s'oppose au statut de consommateur.

L'idée de « responsabiliser » les populations précaires et ethnicisées ressort notamment lorsque la question de l'argent entre en scène. La participation financière est donc largement encouragée dans le sens d'une responsabilisation et d'une « lutte contre l'assistanat ».

L'implication bénévole, le dévouement et le sens des devoirs collectifs dessinent les contours des pratiques citoyennes acceptables. C'est donc la participation qui activerait la « citoyenneté », en deviendrait la condition de son exercice. La « citoyenneté véritable » semble donc supposer un engagement spécifique et ceux qui ne jouent pas le jeu de participer seraient alors frappés de non-citoyenneté³⁴.

La prédominance des discours moralisateurs amène à considérer les injonctions portées par les acteurs publics locaux comme autant d'occasions de mettre sous tutelle des « publics » (pauvres, immigrés, étrangers) dont il faut s'occuper au regard de leur déficit de civilité, qu'il faut éduquer en attendant qu'ils soient capables de se gérer et de s'appropriier pleinement les devoirs du citoyen³⁵.

Les procès en direction des personnes dites démissionnaires, déconnectées des enjeux collectifs traversant les groupes et les espaces en direction desquels d'importants moyens sont déployés, prennent donc la forme d'une moralisation et d'une attitude néo-paternaliste envers les plus précairisées et notamment les minorités ethniques. L'origine est en effet appréhendée comme ayant un rôle déterminant dans l'élaboration des identités des acteurs. Les « labels » ethniques qui apparaissent en filigrane de dénominations telles que « jeunes », « pères », « mamans », s'articulent à la position sociale de ces acteurs sociaux.

34. Jacques ION, « Engagements associatifs et espaces publics », *Mouvements*, mars-avril 1999, n° 3, p. 67-72.

35. Cf. à ce sujet Numa MURARD, « Pauvres et citoyens ? Faites vos preuves ! », *Migrations études*, mai 1996, n° 65, qui a inspiré le titre de cet article.

L'ensemble de ces mécanismes contribue à la stigmatisation et à l'enfermement de certaines catégories d'habitants dans des sphères annexes voire accessoires au regard des grands principes universels de lutte contre les inégalités ou du moins de réaffirmation de l'égalité. À travers ces injonctions à la « citoyenneté », on assiste à la mise en œuvre concrète d'une « réelle restriction d'universalité par confinement en situation minoritaire³⁶ » de ces « publics-cibles », dits prioritaires. À travers les thèmes de la proximité entre habitants, du partage et du dialogue, c'est une habile évacuation du conflit — élément-clé de la citoyenneté pourtant³⁷ — qui s'opère. L'implication dans des actions collectives, dites interculturelles et pensées comme telles, est finalement un moyen d'entretenir la confusion entre animation socioculturelle et démocratie locale³⁸.

2. Clivages socio-ethniques et segmentation de l'espace public local

Le cantonnement des groupes ethnicisés dans des espaces dépolitisés et sous contrôle ne saurait bien évidemment être opposé au développement séparé d'une démocratie locale réservée aux seuls « autochtones ». L'observation de la mise en place et du fonctionnement d'instances dites de « démocratie participative » dans une commune de la banlieue parisienne donne à voir des dynamiques sociales et politiques autrement plus complexes. Bien qu'elle s'organise selon des modalités sensiblement différentes de celles décrites précédemment, la création des conseils de quartier correspond ici aussi à un travail d'encadrement institutionnel des débats et de contournement des revendications de participation politique des « autochtones ».

Leur fonctionnement n'est pas pour autant similaire. L'encadrement de ces instances s'accompagne d'une politisation ethno-nationaliste plus ou moins euphémisée des débats, emmenée tantôt par les participants, tantôt par les pouvoirs publics locaux. Pourtant, au sein de ces espaces d'entre-soi, les membres des « nouvelles » classes moyennes partagent communément des convictions antiracistes, parfois des engagements. Autrement dit, on assiste plutôt à une sorte de spécialisation ethnique des espaces de dialogue et d'information dits « de participation », et, dans les espaces réservés de fait aux membres du groupe majoritaire, cette spécialisation se teinte d'antagonisme. Les minorités ethniques sont en effet la cible des

36. Véronique DE RUDDER, Christian POIRET et François VOURC'H, 2000, *op. cit.*

37. Pierre BILLION, « Travail social et immigration. Traitement de la "différence" et territorialisation des politiques publiques », *Cahiers du CERIEM*, décembre 2001, n° 8, p. 23-34.

38. Andrea REA, *op. cit.*

discours, qu'il s'agisse tour à tour ou simultanément de *les* défendre, de faire *leur* bien, ou de *les* mettre en accusation, mais rarement en position de sujets — ils sont parfois « représentés » par les bénévoles associatifs « autochtones » appartenant aux classes moyennes. Les lieux communs et la formulation ethnicisée des problèmes et de leurs solutions se déclinent autour de quatre figures stéréotypées des désordres sociaux et urbains : « les mères [étrangères ou d'origine étrangère] assistées » (et leurs enfants en bas âge turbulents), les résidents des foyers de travailleurs migrants, les commerces ethniques et les « jeunes délinquants d'origine étrangère ».

2. 1. Contrôler les espaces de démocratie locale

L'institutionnalisation progressive des conseils de quartier est issue d'une histoire singulière dans l'un des quartiers de cette commune de la petite couronne parisienne. Des mobilisations contre des projets de transformation radicale de l'espace urbain, qui associaient des habitants, des commerçants, des bénévoles associatifs et des militants de diverses formations partisans de gauche (y compris celles proches du maire PC) avaient débouché sur la création d'un « comité de pilotage » revendiquant d'être le partenaire de « co-élaboration des politiques » avec la municipalité. Cette démarche s'est soldée par un échec. C'est alors que la municipalité a institutionnalisé les procédures dites de démocratie participative, progressivement étendues à l'ensemble des autres quartiers, sous la forme de « conseils de quartier ». En présentant ces instances comme une extension de cette première « expérience de la démocratie locale » — dont le contenu autogestionnaire va disparaître —, la commune peut ainsi se prévaloir d'être à l'avant-garde de la loi sur la démocratie de proximité³⁹, dont la « loi Vaillant » en parachève la légitimité et le bien fondé. Ceci rejoint les observations faites par Emmanuelle Le Texier, selon qui le développement de pratiques participatives (mise en place d'audiences publiques et de comités locaux) tend à « restreindre la définition de l'espace public et de ceux qui forment ce public⁴⁰ ».

Ce nouveau dispositif de la politique de la ville se définit ainsi :

« Composés des personnes qui habitent ou travaillent dans le quartier, les conseils de quartier ont vocation à aborder toutes les questions concernant le quartier (logement, circulation, écoles, jeunesse, équipements publics, commerce, etc.). Ils ont le pouvoir d'auditionner les élus et techniciens concernant les projets

39. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 a rendu obligatoire l'institution de conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants.

40. Emmanuelle LE TEXIER, « Minorités et espace public dans la ville. Le "Chicano Park" à San Diego (Californie) », *Espaces et Sociétés*, 123, n° 4, 2005, p. 85-98.

sur le quartier et de donner un avis avant toute décision du conseil municipal concernant le quartier. Le conseil municipal reste décideur en dernière instance.⁴¹ »

Les coordinateurs du Développement social urbain jouent désormais un rôle important dans la structuration de ces instances : régulièrement présents aux réunions, ils fournissent des documents, impulsent des thèmes et interviennent dans les débats.

Les limites de la « démocratie participative », au regard des principes affichés et de la fonction de renouvellement de la démocratie représentative qui lui est attribuée, sont aujourd'hui bien explorées, aussi, nous nous bornerons à mentionner quelques éléments de ce « malentendu » entre les participants et la municipalité quant au rôle dévolu aux conseils de quartier, afin de restituer le cadre dans lequel se développe l'ethnisation des débats observable durant les réunions ou à leurs marges.

L'exemple du devenir d'un projet de maison de quartier sur la base de la rénovation de friches industrielles, auquel un groupe d'associations locales s'est attelé à différentes reprises sur une période de cinq ans, est à cet égard éclairant. Que fera-t-on dans cette maison de quartier ? Qui la fréquentera ? Qui la dirigera ? Comment l'espace et le temps seront-ils organisés et répartis entre les différentes activités ? Lors d'une réunion du conseil de quartier sur ce projet, en présence d'élus et techniciens, l'ensemble de ces questions, qui avaient donné lieu à des négociations, des ajustements et des accords entre associations, se trouve entièrement réglé par le projet municipal. Le nouveau projet est alors progressivement dévoilé, ainsi que ce qui a présidé à sa conception finale : la Caisse d'allocations familiales en est devenue le principal financeur. Au cours de cette réunion, au-delà de l'écoute des doléances et de la diffusion d'informations concernant le projet et sa nouvelle gestion, une seule modification dans l'affectation et la conception des salles a été retenue : celle de mettre un point d'eau dans la salle réservée aux activités « silencieuses » afin d'y développer des activités plastiques.

Qu'ils soient créés à partir de dynamiques existantes ou quasiment *ex nihilo*, les conseils de quartier apparaissent surtout comme des espaces d'information des habitants de décisions locales sur lesquelles ils ont peu de prises — du moins au sein de ces instances. Qu'il s'agisse des discussions « en séance », fortement encadrées par les acteurs publics locaux, ou des discussions « entre simples citoyens⁴² », à la marge des réunions,

41. Michel DIDIER, « Notes sur la politique de la ville », *Hommes et Terres du Nord*, n° 1, 1997, p. 56-60.

42. Ces termes, banals en apparence, renvoient au sens commun désignant des habitants qui ne font pas partie du personnel administratif ou politique mais désignent

les figures de l'étranger évoquées précédemment — des problèmes qu'ils poseraient et des solutions à mettre en œuvre — sont régulièrement mobilisées au cours des discussions. Ces débats sont révélateurs de la définition « en acte » de l'intérêt général par les différents protagonistes (même s'ils n'ont pas le même poids pour imposer leurs conceptions) et de la place singulière que ceux qui sont définis comme des « étrangers » occupent au sein de celui-ci.

2. 2. La politisation ethno-nationaliste des débats : comment remédier au désordre qu'ils créent ?

À l'occasion des débats au sein des conseils de quartier s'observe une dynamique récurrente, qu'il s'agisse de discuter de la mise en sens unique d'une artère principale et ses conséquences sur les déplacements urbains et sur l'activité commerciale, de la sécurité, ou de la création d'une maison de quartier. Aussi divers que soient les sujets abordés, les minorités ethniques sont la cible des discours soit parce qu'elles font l'objet d'appels au soutien et à la tolérance, soit parce qu'elles sont désignées comme des fauteurs de troubles. Dans ces controverses, les commerçants minoritaires et leurs clients ne sont qu'exceptionnellement en position de locuteur. Il en va de même pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou encore des associations, qui sont rarement représentées par des membres de groupes minorisés. Quant aux « jeunes des quartiers », leur parole est inaudible : personne ne songe à s'interroger ou à légitimer leur absence dans ces conseils, alors que celle des « commerçants étrangers » sera commentée.

Une absence omniprésente

Lors d'un conseil de quartier en 2000, lorsqu'il est question de la mise en sens unique d'une des artères principales du quartier, qui structure les flux d'entrée et de sortie entre Paris et la commune, la remarque de l'un des participants est restituée ainsi dans le compte rendu de la séance : « Les commerçants étrangers n'en ont rien à faire ». Le fait qu'ils n'assistent pas aux débats est donc rapporté à leur désintérêt pour la question, supposé évident, et légitimé par leur absence de volonté de respecter des heures d'ouverture légales et convenables. Au cours d'une autre séance, alors que quelqu'un s'interroge sur « le manque d'intérêt des commerçants étrangers » pour les débats, il est répondu : « Parce que les commerçants français veulent réguler les horaires d'ouverture, et donc ils n'en ont rien

implicitement, dans le même temps, ceux dont la citoyenneté va de soi, tant du point de vue social que du point de vue ethnique.

à faire. Parce que 23 h pour un pot de moutarde... ok, mais 3 h du matin ? ! ». Tant que les « petits épiciers arabes » restent au service des couches moyennes, pour un « dépannage », la dérogation aux horaires normaux est la bienvenue. Quand elle se prolonge en développement de ventes nocturnes (qui consiste surtout à de la vente d'alcool et de tabac), elle devient douteuse, et surtout, permet de disqualifier ces commerçants, justifiant ainsi leur non-participation aux discussions.

Les commerces ethniques, objet central et récurrent des préoccupations des différents intervenants, ne sont ainsi évoqués qu'en petit comité, ou au cours des discussions qui suivent ou qui précèdent les réunions publiques. En un mot : à la marge. Rares sont ceux qui osent les évoquer explicitement au cours des séances publiques, afin de ne pas s'exposer à une éventuelle mise en accusation de racisme. Ainsi, lors d'une réunion publique au sujet de la circulation, les petits commerçants présents insistent sur le fait que la décision de mise en sens unique achèvera de les « asphyxier », tandis qu'elle facilitera la circulation aux abords de la grande surface installée à l'orée de la ville. Un des représentants de la grande surface en question se défend de l'hostilité de la salle en désignant à son tour un ennemi, et affirme ainsi que : « le parking est pollué par les gens du marché⁴³ et les transporteurs. Je me bats, c'est la guerre tous les jours », et met en avant « la sécurité des biens et des personnes et de [ses] clients ». Ce discours déshumanisant de la « pollution », reflet d'un antagonisme quotidien, ne constitue ni une position isolée, ni une nouveauté. Dès les mobilisations contre le réaménagement du quartier, la question des commerces ethniques était déjà en débat mais, d'une part, des groupes minorisés étaient présents dans le mouvement, et, d'autre part, le caractère pluriethnique du quartier était défendu comme une des spécificités du lieu « à préserver ». Le thème de la « pollution » que constitueraient les commerces ethniques et le foyer de travailleurs migrants se déploie surtout aux marges des séances des conseils, et se décline en considérations, énoncées sur un ton acerbe ou à mi-voix, sur les trafics, le débordement (des étalages sur les trottoirs, des horaires), la saleté ou la concurrence déloyale (vis-à-vis des commerçants « français »). En miroir par rapport à ces différents points de vue teintés de racisme, la rhétorique de certains militants associatifs, communistes ou proches des Verts, porte plutôt sur les mauvaises conditions de travail et l'absence de protection sociale. Au sortir des réunions des conseils de quartier, ces militants sont les seuls à valoriser explicitement la présence

43. Ce marché s'intègre dans ce débat du fait du développement de stands proposant des produits bon marché tenus par des minorités ethniques, développement battu en brèche par de nombreux acteurs.

des migrants. L'argument récurrent — entendu ou lu à plusieurs reprises — selon lequel la présence de migrants dans l'espace public à des heures tardives, autour des commerces et du foyer, contribue à la « sécurité » des femmes, s'inscrit apparemment dans une stratégie prenant à contre-pied la vulgate sécuritaire associée à la présence visible d'« étrangers ». Un autre argument, plus commun et répandu, souligne qu'« ils » animent le quartier et apportent une ambiance « cosmopolite ».

Tous ces arguments « pour » ou « contre » les commerces dits ethniques ont en commun qu'ils ne se soucient guère du point de vue des principaux intéressés quant aux évolutions en cours. Que les protagonistes des conseils de quartier prônent l'éradication, qu'ils encouragent leur disparition « naturelle » par l'urbanisme, ou la tolérance, tout le monde s'accorde sur le fait que ces commerces doivent présenter une utilité autre que le simple usage que les clients peuvent en faire, afin de justifier leur présence et leur visibilité dans l'espace public. Leurs clients, leur devenir dans les changements actuels et tout simplement leur fonction commerciale, ne sont jamais évoqués pour eux-mêmes. La possibilité pour les migrants et les autres consommateurs urbains de « s'approvisionner en culture⁴⁴ » ne semble pas faire partie des considérations légitimes.

Dans le cas de la maison de quartier évoquée précédemment, l'ethnisation des débats s'est amorcée sous une forme elliptique et euphémisée dès lors qu'il a été question de la création d'une permanence d'assistantes sociales de la CAF et d'une halte-garderie au sein de l'équipement. Une responsable administrative évoque ainsi « des femmes de toutes les cultures qui se retrouvent pour échanger, faire de la couture, de la cuisine » (omettant de préciser qu'il s'agit d'une association de femmes au chômage percevant le RMI⁴⁵) qui viennent participer à des activités socioculturelles avec leurs enfants. Cette responsable suggère en outre que ces femmes seraient réticentes à faire garder leur progéniture, et invoque alors l'intérêt que cette halte-garderie représenterait pour ces enfants, sous-entendant que

44. Anne RAULIN, « Où s'approvisionne la culture ? », in Jacques GUTWIRTH et Colette PETONNET (éds), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, éd. du CTHS, 1987, p. 103-122.

45. Il faut souligner combien la logique d'ethnisation des rapports sociaux fonctionne de façon circulaire : résultat de traitements différenciés en fonction des origines. La condition de chômeur, de précaire et/ou de « mal logé » renforce l'ethnisation voire la racisation des individus et des groupes et, par une prophétie auto-réalisatrice, celle-ci finit par rendre « réelle » l'existence d'un problème « spécifique » (Cf. Elise PALOMARES, *Les paradoxes de la préférence locale. Engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnisation des rapports sociaux*, Thèse de doctorat de sciences sociales, sous la direction de Catherine Quiminal, Paris, Université Paris 7 - Denis Diderot, 2003).

ces personnes auraient des défaillances éducatives⁴⁶. Ensuite, les exemples « concrets » pris concernant les modalités d'inscription ou de paiement et les questions sur les horaires mettront en scène « la maman malienne », comme figure de la bénéficiaire de l'aide sociale, tandis qu'en aparté des femmes échangent sur la pénibilité du comportement de « leurs » enfants dans les files d'attente. Les participants ont l'impression que leur projet a été confisqué par la municipalité et que leur travail et leurs propositions ont été écartés. Cela se double alors du sentiment que leurs intérêts se voient contrariés par ceux des bénéficiaires de l'aide sociale, pensés comme des femmes étrangères ou d'origine étrangère. Pourtant, ils ne contestent pas ouvertement la légitimité de l'aide sociale apportée aux « autres ethniques », tant une telle attitude serait mal venue dans une telle assemblée. Plusieurs femmes présentes insistent plutôt sur la nécessité d'ouvrir une crèche (autrement dit, plutôt qu'une halte-garderie) afin de répondre « aux besoins du quartier » (autrement dit, des couples bi-actifs).

L'ethnicisation des débats, exprimée sur le mode de la sympathie ou de la compassion, teintée de paternalisme lorsqu'elle met en jeu les figures de femmes migrantes ou des résidents des foyers, prend un tour autrement plus houleux lorsqu'il est question de sécurité et de délinquance. L'association délinquance/origine étrangère est explicitée *crescendo* tout au long des débats dont nous rendons compte ici, en dépit de tentatives répétées de plusieurs participants pour défendre un *credo* antiraciste. Or, ces tentatives semblent vouées à l'échec, car la définition racisée du problème est largement partagée, de même que la définition policière de la citoyenneté⁴⁷, portée par les institutions et par une partie des habitants.

Les incertitudes de l'antiracisme

Lors d'une réunion entièrement consacrée au thème de la sécurité dans un conseil de quartier de la commune, un chargé de mission se présente comme un spécialiste du phénomène⁴⁸. Il est le premier à évoquer la vulgate associant la délinquance la plus « visible » (« celle qui est la plus agressive ») avec la concentration de « populations d'origine étrangère et les plus précarisées » dans les cités. Il souligne qu'une telle concentration ne résulte pas d'une volonté municipale de regroupement mais d'un mécanisme économique. Il poursuit en contestant tout « amalgame

46. Cf. la catégorie des « mamans » évoquée plus haut.

47. Se reporter à la contribution de Étienne Tassin et Numa Murard dans ce numéro.

48. Le développement de ce thème dans les conseils accompagne la mise en place de nouveaux dispositifs de la politique de la ville, les « Contrats locaux de sécurité » qui ont suivi le « Diagnostic local de sécurité ».

entre faibles ressources et délinquance » — mais pas entre origine étrangère et délinquance —, (vrais) « chiffres » à l'appui. La plupart des interventions des participants se font sur le mode de la contre-argumentation face à des arguments associant « jeunes issus de l'immigration » et délinquance... qui n'ont à aucun moment été énoncés clairement mais que chacun a manifestement à l'esprit, puisque l'enchaînement des interventions serait incompréhensible si les participants ne partageaient pas cette prémisses, quand bien même elle est contestée. Ainsi, l'un des participants tente de formuler le problème de façon plus anodine que celle qui s'exprime à travers l'usage des termes de « sécurité » et de « délinquance » : « On se focalise sur quelques garçons et quelques filles désœuvrés qui ne partent pas, donc on vit dans les halls et dans les parcs. Qu'est-ce qu'il y a d'autre à faire que des conneries pendant l'été ? » et termine en déclarant : « Il faut préparer les gens âgés à comprendre qu'il y a des délinquants plus vieux aussi, et des descendants de Gaulois ». Ce à quoi, un chargé de mission ajoute, mi-figue, mi-raisin : « voire des Francs... ».

Dans un autre conseil de quartier, de la même manière et d'emblée, l'amalgame entre « enfants d'immigrés » et « délinquance » est dans un premier temps contesté, sur la base d'un antiracisme partagé entre les quelques personnes présentes (toutes retraitées, dont, notamment, un enseignant militant communiste et une infirmière catholique). De la même façon, la dénégation de cet amalgame est elle-même fondée sur la perception racialisée des faits rapportés, partageant le monde entre « Blancs » et « gens de couleur ». Dans ces conditions, elle trouve rapidement ses limites. Cette perception questionne la réception des discours militants visant à montrer l'oppression dont les catégories ethnicisées sont victimes. Au sujet du film de Bertrand Tavernier, *Au-delà du périph*, une des militantes affirme : « Les immigrés qui se font tabasser par la police, ça existe », un autre renchérit en affirmant « les contrôles de papiers dans le métro c'est toujours des gens de couleur. Même si ces jeunes de couleur resquillent ». Son interlocutrice ajoute : « les Blancs aussi⁴⁹ resquillent », ce qu'un autre confirme en prenant l'exemple de vide-ordures détruits dans une cité : « c'était des Blancs bien de chez nous », faisant écho au « constat » formulé dans l'autre conseil de quartier, selon lequel il y a « aussi » des délinquants « plus vieux » et des « descendants de Gaulois ». D'une certaine manière, toutes les incertitudes du consensus antiraciste semblent tenir dans ce « aussi ».

Les militants antiracistes sont pris en tenaille entre l'évidence d'une définition racisée de la réalité largement partagée et le risque d'accusa-

49. Nous soulignons.

tion de racisme. Le racisme demeure une insulte grave. La difficulté, le malaise — la contradiction logique — sont lisibles dans le désarroi d'une des membres du conseil de quartier qui affirme que, lors d'une enquête, elle avait dit à l'interviewer qu'« il y avait une concentration de jeunes délinquants ». Elle ajoute : « j'ai bien fait attention à ne pas dire gens de couleur, je me méfie, je me suis déjà fait traiter de raciste ». Elle conclut, recourant à l'atténuation argotique⁵⁰ : « mais ce sont les plus emmerdants », ce que personne ne dément.

L'application locale de la démarche sécuritaire a accéléré le passage d'une conception désignant des catégories racisées comme un « problème à gérer » vers la définition de « coupables à punir ». L'antiracisme des nombreux acteurs locaux, aux prises avec ce mouvement de criminalisation et d'ethnicisation de la pauvreté portée par les institutions nationales et locales, apparaît assez démuné. En effet, l'institutionnalisation de la sécurité vient renforcer la lecture ethnicisée du social, qui s'impose davantage encore comme une évidence, y compris parmi les militants antiracistes locaux.

Outre l'évocation des loisirs (« il faudrait un maximum de distractions possibles, quelques sorties gratuites, billets réduits, qu'ils sachent qu'on s'occupe d'eux »), de la formation et de l'accès à l'emploi, les solutions émises s'inscrivent pour la plupart dans l'axiomatique de la « citoyenneté », telle qu'elle s'est progressivement élaborée dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Telle que nous l'avons vu précédemment, elle se décline diversement : l'éducation au civisme, l'encadrement, la normalisation voire le contrôle pour en faire des « bons parents », des « bons voisins », des commerçants acceptables.

Si l'on résume les solutions proposées lors des différents conseils de quartier, les membres présents tentent ainsi d'apporter des réponses aux questions suivantes, découlant logiquement de la définition du problème : comment rendre « citoyens » ces « étrangers » fauteurs de troubles ? À défaut, lorsque cela s'avère impossible, comment assurer la tranquillité des (authentiques) citoyens ? Comment ces derniers peuvent-ils contribuer civiquement à l'action publique locale ?

Ainsi, quand l'un des membres du conseil affirme, dans une dernière tentative pour « déplacer » le problème : « c'est une question d'éducation,

50. À l'instar d'un habitant lors de la réunion du conseil de quartier décrite précédemment : « Qu'est-ce qu'il y a à faire d'autre que des conneries pendant l'été ? ! » Cette forme d'euphémisme constitue ainsi, dans le même temps, une forme de contestation de l'amalgame alarmiste entre « délinquance » et « origine étrangère » tout autant qu'une concession à l'évidente « réalité ».

aussi bien pour les gens de couleur que pour les Blancs », d'autres, en écho, affirment : « moi je n'ai jamais rien jeté par terre, même pas un ticket de métro ». Ils mettent ainsi en avant leur civisme, dont on peut imaginer qu'il est considéré comme valable pour l'ensemble de leur groupe « racial », mais pas pour les autres. Une autre rappelle alors, en dernier recours, la nécessité de l'instruction civique « pour *leur* apprendre "la vie en commun"⁵¹ ».

De la même façon, un participant au conseil sur le thème de la sécurité présente l'exclusion du logement comme une solution innovante, saluée comme un progrès historique de la « citoyenneté » :

« Pour la première fois dans l'histoire du département, il y a eu un jugement sur un jeune homme de 19 ans vivant chez ses parents, qui a été viré de l'immeuble et sa famille. Il continuait à faire ses conneries, jusqu'ici on n'avait jamais vu de jugement qui allait dans le sens de la citoyenneté ».

Face à l'ampleur de la tâche, un chargé de mission rappelle que l'ensemble des institutions sont mobilisées sur le problème et évoque l'existence d'un « cadre légal », tout en soulignant que chacun peut apporter sa contribution à la mise en œuvre d'une solution collective. Cette solution institutionnelle apparaît essentiellement comme une entreprise de requalification des activités relevant jusqu'ici du domaine policier, renommées à l'aide d'un vocable emprunté aux sciences sociales, non sans quelque pseudo-savante escroquerie : « la régulation et le contrôle social ». La solution réside ainsi dans la synthèse de tous les efforts réunis, sous la formule « rassurante » de la « coproduction de la sécurité ». De même, la délation, vocable qui n'a pas bonne presse, tout comme les activités policières, est requalifiée « en devoir d'intervention ». Une telle entreprise nécessite de lever les réticences attendues : le risque de rumeur et de dénonciation calomnieuse de non-professionnels sera précisément circonscrit par la participation active des « citoyens responsables ». En somme, il est expliqué aux participants de ce conseil de quartier que s'ils ne se prêtent pas au jeu, d'autres le feront à leur place et alors, qu'advient-il ? Dès lors que les coupables sont, pour leur part, désignés par leur origine « étrangère », associée à leur marginalité sociale, par un jeu de miroir, le sens donné à la catégorie de « citoyens responsables » renvoie implicitement aux membres des classes moyennes « autochtones ». Les extraits de dialogues qui suivent révèlent l'encadrement institutionnel des débats :

51. Constat qui rejoint la définition du problème et les solutions à lui apporter, par des acteurs municipaux, au sujet des descendants de Maliens : « ils ne savent pas vivre en groupe ».

« Il y a la logique de travail de chaque institution, les contraintes légales et une place à l'initiative habitante, la logique de coproduction de la sécurité. Sur quoi les habitants peuvent jouer un rôle d'information ? Jusqu'où on va dans la dénonciation calomnieuse, la rumeur ? Si, à un moment, sur le terrain, il y a une infraction, le devoir d'intervention est là. Fiches de signalement de dégradations [aux bailleurs] : qu'est-ce qu'on signale ? »

Lorsqu'un membre du conseil s'insurge : « C'est du flicage !!! », un chargé de mission lui répond avec assurance :

« On prend une part de responsabilité si on laisse les délateurs raconter n'importe quoi : si on est des citoyens responsables, on rapporte les tenants et les aboutissants des actes. C'est une question de régulation et de contrôle social. »

Par le vocabulaire de la « citoyenneté », la délation est renommée en exercice de contrôle social et de régulation par les honnêtes citoyens et l'expulsion du logement peut être présentée comme un « progrès de la citoyenneté ». S'il est tout à fait abusif d'établir un lien de causalité entre la neutralisation relative de ces instances et la politisation ethno-nationaliste des débats, ces deux logiques ne sont pas sans rapport : la définition du problème par les institutions qui encadrent les débats, loin de contrer l'ethnisation des problèmes sociaux et politiques, lui apporte une légitimité supplémentaire.

Conclusion

En interrogeant les usages sociaux de la « citoyenneté » à travers les discours et les pratiques qui s'en réclament, il est possible de comprendre comment sont produites et relayées des catégories de classement ethniciantes auxquelles sont associés des problèmes sociaux.

Les voix subalternes n'apparaissent ici qu'en creux : la restitution du sens que ces divers dispositifs revêtent, les réappropriations, les détournements, voire la contestation que les personnes en situation minoritaire mettent en œuvre, dépassent le cadre de cet article. Elles ne sauraient toutefois en être absentes, car elles éclairent singulièrement l'objet de ce texte : « Les femmes en ont marre, elles se plaignent souvent, à chaque fois qu'il y a une fête, elles doivent cuisiner. L'une d'entre elles m'a dit : on se croit au Maghreb, on mange maghrébin tout le temps, les Françaises elles ne savent pas cuisiner ? » affirme un représentant d'un « collectif de pères ».

« On passe pour les sauvages dont il faut encore plus s'occuper que la moyenne. Tu trouves de tout dans le quartier, ça réhabilite, ça informe, ça tourne des films, il y a souvent un article dans le journal. Voilà, l'enjeu c'est de montrer qu'on sait faire des choses, que ça bouge et surtout qu'on s'occupe de nous. Ils veulent la paix sociale et le moins de problèmes possible. Ça serait

bien qu'on arrête de considérer que les gens des cités sont des gens à part. [...] Je reconnais que certaines personnes ont peut-être besoin de se sentir écoutées et visées par des actions mais je trouve que c'est un peu trop. C'est mon avis, peut-être qu'en tant qu'étudiant ça a d'autant plus tendance à m'agacer parce que c'est plus facile pour moi, c'est vrai, je suis autonome au fond... » (Discussion avec un étudiant vivant dans une tour, inscrit en licence d'histoire)

L'articulation de l'étude des processus de désignation et d'assignation identitaire faite à certains groupes à l'analyse des dispositifs dits de démocratie participative met en évidence deux mécanismes qui s'auto-alimentent : une tendance à rapporter les « problèmes » posés par certaines catégories de populations à leur origine, confirmant la réalité d'une ethnicisation des rapports sociaux dans la société, et un déni de citoyenneté en acte à l'œuvre dans des espaces délimités par l'action publique.

La partition ethnique de l'espace public et la hiérarchisation socio-politique des habitants en fonction de leur origine se jouent dans un double mouvement : d'une part dans l'injonction faite aux groupes minorisés de se saisir de ressources dépolitisées, d'autre part dans le contrôle institutionnel des espaces de discussion entre « autochtones », au sein desquels les problèmes que les « autres ethniques⁵² » poseraient structurent les débats.

Elise PALOMARES (Université de Rouen - GRIS/URMIS)
Aude RABAUD (Université Paris 7 - Denis Diderot - URMIS)

52. Danielle JUTEAU-LEE, « Les autres "ethniques" », *Sociologie et sociétés*, octobre 1983, vol. 15, n° 2, p. 3-8.